

## NOTES SUR LES ILES FRANCAISES DE L'OCEAN INDIEN

par

**M. MALICK**

Les îles sont au nombre de cinq :

- une dans l'Océan Indien : TROMELIN
- quatre dans le Canal de Mozambique : GLORIEUSES, JUAN DE NOVA, EUROPA et BASSAS DA INDIA.

Leurs traits communs sont :

- Aucune population autochtone,
- Dimensions plus que modestes.

### *Tromelin*

TROMELIN, ancienne île aux Sables, est isolée dans l'Océan Indien par 15° 33' de latitude Sud et 54° 31' de longitude Est, soit au large de la côte Est de Madagascar et au Nord-Ouest de la Réunion (environ 450 km d'Antalaha et 535 km de la Réunion).

C'est la plus petite : longueur 1500 mètres à 1600 mètres (variable avec les apports de sable par la mer), largeur 700 mètres. Point culminant 7 mètres.

L'île est un lagon comblé (rare exemple dans l'Océan Indien) qui s'est probablement développé sur un haut fond d'origine volcanique. La végétation, presque inexistante, se compose de quelques herbes grasses et d'arbustes (veloutiers) peu dense. En permanence y vivent des colonies de fous et de frégates ; des tortues de mer viennent déposer leurs œufs sur les plages.

Historiquement l'île fut reconnue en 1722 par le Vaisseau "La Diane" commandé par M. de la FEUILLEE. Le 31 juillet 1761 la Flûte "l'Utile", commandée par le capitaine de la FARGUE y fit naufrage. Le bateau transportait des esclaves. Dix-neuf personnes périrent. Les survivants construisirent un radeau.

Les 122 blancs s'embarquèrent le 27 septembre promettant aux esclaves de venir les reprendre. Personne ne vint les chercher. Le 29 novembre 1776 "La Dauphine", commandée par le Chevalier de TROMELIN, lieutenant de Vaisseau du Roi récupéra seulement sept femmes de couleur. Quatre vingt trois personnes seraient mortes durant ces quinze années d'attente. L'île fut, virtuellement, rattachée, semble-t-il à cette époque à l'île de France où résidait habituellement le Chevalier de TROMELIN. Après la conquête par la flotte anglaise en 1810 des Mascareignes et de leurs dépendances, l'île passa sous le contrôle de l'Angleterre. Le traité de Paris, du 30 mai 1814 rétrocédait l'île Bourbon à la France mais il éludait la question de Tromelin qui ne fut jamais occupée par les Anglais ou les ressortissants mauriciens.

Lors de la première Session de l'Association Régionale de l'Organisation Météorologique Mondiale tenue à Tananarive en janvier 1943, la recommandation de créer une Station Météorologique fut prise après une mission de reconnaissance en 1953. Un débarquement de 60 tonnes de matériel, organisé par le Service Météorologique de Madagascar fut réalisé, en mai 1954, par le Service des Phares et Balises.

Une piste sommaire permit la première liaison en JU 52 de l'Armée de l'Air le 9 juillet 1954.

Depuis l'île a été constamment occupée par du personnel dépendant, jusqu'en 1960 de la Colonie de Madagascar, ensuite de 1960 à novembre 1961 par du personnel dépendant de l'ASECNA et, depuis cette date, par du personnel dépendant du Service Météorologique de la Réunion.

Les installations construites sur l'île sont :

*Infrastructure :*

- Piste de 1100 mètres praticables pour DC 3, DC 4, Nord.
- Phare optique (Phares et Balises)
- Radiobalise (Service de la Navigation Aérienne) et V.H.F.

*Immeubles :*

- 2 bâtiments construits en 1954
- 1 abri de gonflement de ballons
- 1 Station à étage avec la possibilité future d'y installer un radar 10 cm sur le toit terrasse.

Les observations météorologiques, tant au sol qu'en altitude (radiovent) sont effectuées quotidiennement tout au long de l'année.

## *Les Glorieuses*

Il s'agit d'un groupe d'îlots coraliens qui émerge par 11°34' de latitude Sud et 47°17' de longitude Est. A 200 km dans l'Ouest-Nord-Ouest du Cap d'Ambre et à 250 km dans le Nord Est de Dzaoudzi ces îles sont postées en sentinelle à l'entrée Nord du Canal de Mozambique.

Trois îlots forment l'Archipel :

- Grande Glorieuse de forme arrondie, d'environ 2 km 5 de diamètre.
- L'île du Lys à une dizaine de kilomètres de la Grande Glorieuse, de forme irrégulière, très petite (600 m) dans sa plus grande largeur.
- Les roches Vertes, îlots situés à proximité de la Grande Glorieuse.

Le rattachement à la France, de ces îles, eut lieu en 1892 à l'initiative d'Hippolyte CALTAUX, citoyen français d'origine réunionnaise, écrivain de la Marine à Nossi-Bé. Il demanda vers 1879 la concession de ces îles ; n'ayant pas obtenu de réponse il s'y installa le 2 mars 1880. La vraie prise de possession n'eut lieu que le 23 août 1892 par le capitaine de Vaisseau RICHARD, commandant le "Primanquet".

CALTAUX fonda une cocoteraie qui fut exploitée jusqu'en 1957 par des Seychellois.

La Météorologie installa une Station permanente à compter de 1959. Depuis cette date, sauf une courte interruption de juillet à octobre 1963, l'île a été occupée par du personnel, d'abord du Service Météorologique de Madagascar jusqu'en novembre 1961, puis par du personnel du Service Météorologique de la Réunion.

Une nouvelle station a été construite en 1965. Elle se compose de trois bâtiments Fillod. Une piste a pu être faite par le Service Météorologique en 1965 grâce à l'aide de la Marine Nationale de la base de Diégo-Suarez. Malgré sa prolongation (1600 m) en 1966 le sable trop meuble ne "tient" pas et des travaux s'étendant sur au moins un an doivent être entrepris à la fin de cette année pour permettre l'accès d'avions autres que DC 3. Il existe également une radiobalise aérienne.

## *Juan de Nova*

Située au milieu du Canal de Mozambique par 17°03' Sud et 42°43' Est, à 200 km dans l'Ouest Sud-Ouest du Cap St-André et à 150 km de Tambohoramo, elle offre une forme allongée de 6 km de long et de 1 km dans sa plus grande largeur.

Reconnue en 1501 par le capitaine Juan de NOVA, elle fut longtemps délaissée et à dû servir de refuge à des pirates. L'île a d'abord été habitée par

des Seychellois, puis après la guerre, une concession minière (c'est en effet la seule qui présente un intérêt économique à l'époque par ses gisements de phosphate) a été donnée à Monsieur PATUREAU, citoyen français, résident à Maurice. L'exploitation a cessé en 1967 et des projets d'installations d'un camp de vacances par le Club Méditerranée ont permis d'y maintenir une équipe de travailleurs sous la responsabilité de Monsieur PATUREAU.

En raison des recommandations de la Veille Météorologique Mondiale, la création d'une Station est en cours d'exécution. La réalisation sera terminée fin juillet 1973.

L'infrastructure de l'île est composée :

- d'un terrain d'aviation court (800 m) et mal orienté. Seuls peuvent atterrir des DC.3
- d'un débarquadaire en mauvais état.

Les bâtiments de l'ancienne installation sont nombreux mais vétustes et de peu de valeur.

Un phare optique (Phares et Balises) et une radiobalise aérienne ont été implantés dans les dernières années.

### *Europa*

Située au Sud du Canal de Mozambique, par 22°21' Sud et 40°21' Est, distante d'un peu moins de 300 km du Cap St-Vincent, Europa est basse et sablonneuse, de forme arrondie (7 km dans le sens Est-Ouest). Un lagon peu profond mais très étendu occupe son centre où vivent de nombreux poissons. C'est la plus vaste. La faune : oiseaux et tortues est très dense. Des chèvres introduites en 1860 par un colon de Tuléar nommé ROSIERS forment un troupeau d'environ 200 têtes.

Sans doute découverte très tôt, elle restera longtemps confondue avec Bassas da India. Elle n'a été reconnue, avec certitude, que le 24 décembre 1774 par le bâtiment anglais "Europa" dont elle a pris le nom. Des essais de plantation de sisal eurent lieu au début du siècle et échouèrent. Une station Météorologique existe depuis 1950.

Très tôt un terrain d'aviation, malheureusement inondable par fortes marées ou grosses pluies, fut implanté. Depuis avril 1973 un terrain sur le plateau a été réalisé par le Service Météorologique de la Réunion et permet l'accès au DC 4 par tout temps. Une radiobalise de guidage pour avion existe.

### *Bassas da India*

C'est un atoll coralien à 200 km dans l'Ouest Nord-Ouest d'Europa (21° 28' Sud et 39°41' Est). Il est pratiquement entièrement recouvert par forte marée.

L'installation d'une Station automatique sur pilotis et une balise radarisable (obstacle métallique permettant aux navires de repérer l'île à distance) a été envisagée à la réunion du Comité des Cyclones (Mai 1973 dans la plan régional. Il a été recommandé d'implanter une Station automatique.

L'ensemble de ces cinq îlots représente un total de 50 km<sup>2</sup>, sans intérêt économique immédiat.

Jusqu'à ces derniers temps ces îles n'ont pas été véritablement proclamées territoire aux Etats tiers, ceci afin d'éviter de créer un climat de tension avec la République Malgache. Les déclarations publiques du Ministre RATSIRAKA balayaient ces scrupules et il semble nécessaire d'affirmer hautement notre présence pour renforcer notre cause auprès des Instances internationales.

Actuellement ces îles constituent un territoire sans autonomie administrative et financière. Ceci a pour conséquence de limiter singulièrement toute action. Par exemple, dans le cadre de la protection de la nature, la décision N° 101 DGRF du 28 juillet 1971 du Délégué du Gouvernement chargé de l'Administration de ces îlots les classait provisoirement en réserve naturelle : le 11 avril 1972 le Conseil National de la Protection de la Nature a formulé un avis favorable pour le classement en réserve naturelle de l'ensemble. N'étant pas un "vrai" territoire, personne jusqu'ici n'a pris la décision définitive de classement. De même, dans le domaine du tourisme : dans les années à venir il faut s'attendre à ce que ces îlots soient de plus en plus visités, tant par mer que par air. Des recettes pourront sans doute en résulter. Qui les recevra ? Quel en sera le régime fiscal ?

Pour bien faire connaître les îlots un projet de timbre poste au nom du territoire a été demandé. Comme pour les réserves naturelles le problème n'a pu être résolu. Il en est ainsi, également, des projets de Conseil scientifiques, de structure administrative... etc...

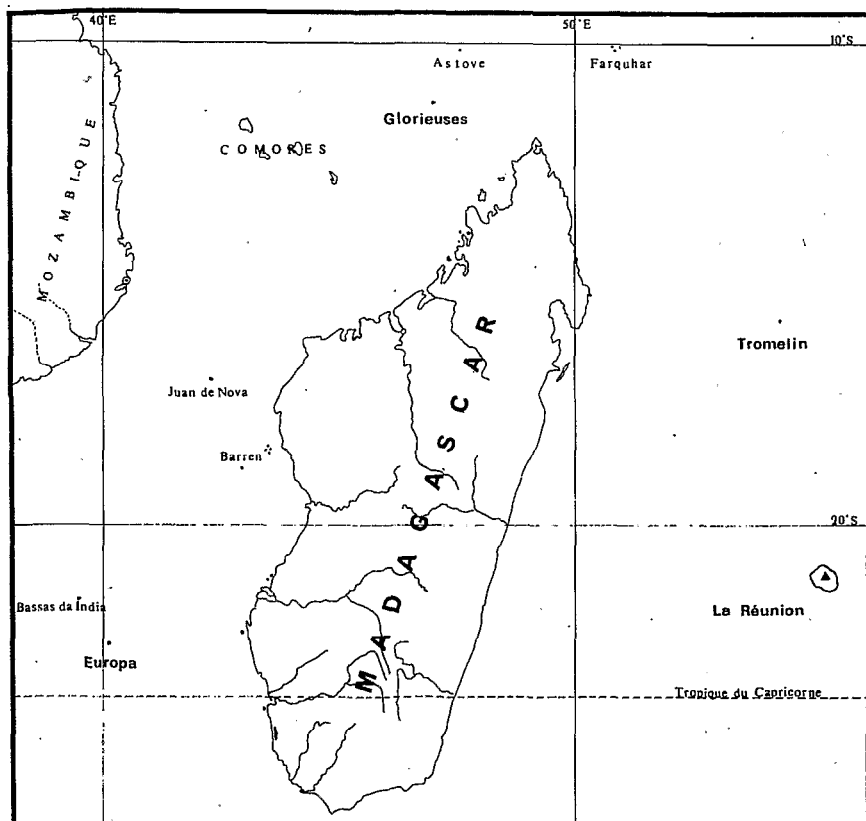
La solution ne peut être trouvée que dans le cadre d'une loi identique à celle du 6 août 1955 précisant que ces îles forment un territoire d'Outre-Mer possédant l'autonomie administrative et financière. Les britanniques ont adopté cette solution en créant le BIOT (British India Ocean Territory). Il est constitué de huit îlots qui ont été achetés (c'est peut-être ce que voudrait la République Malgache). Les principaux sont Aldabra, Farquhar, les Roches (Groupe des Seychelles) et surtout Diego-Garcia.

Malgré tout la création d'une nouvelle collectivité territoriale est lourde. Mieux vaudrait intégrer ces îlots dans une collectivité territoriale existante. Le

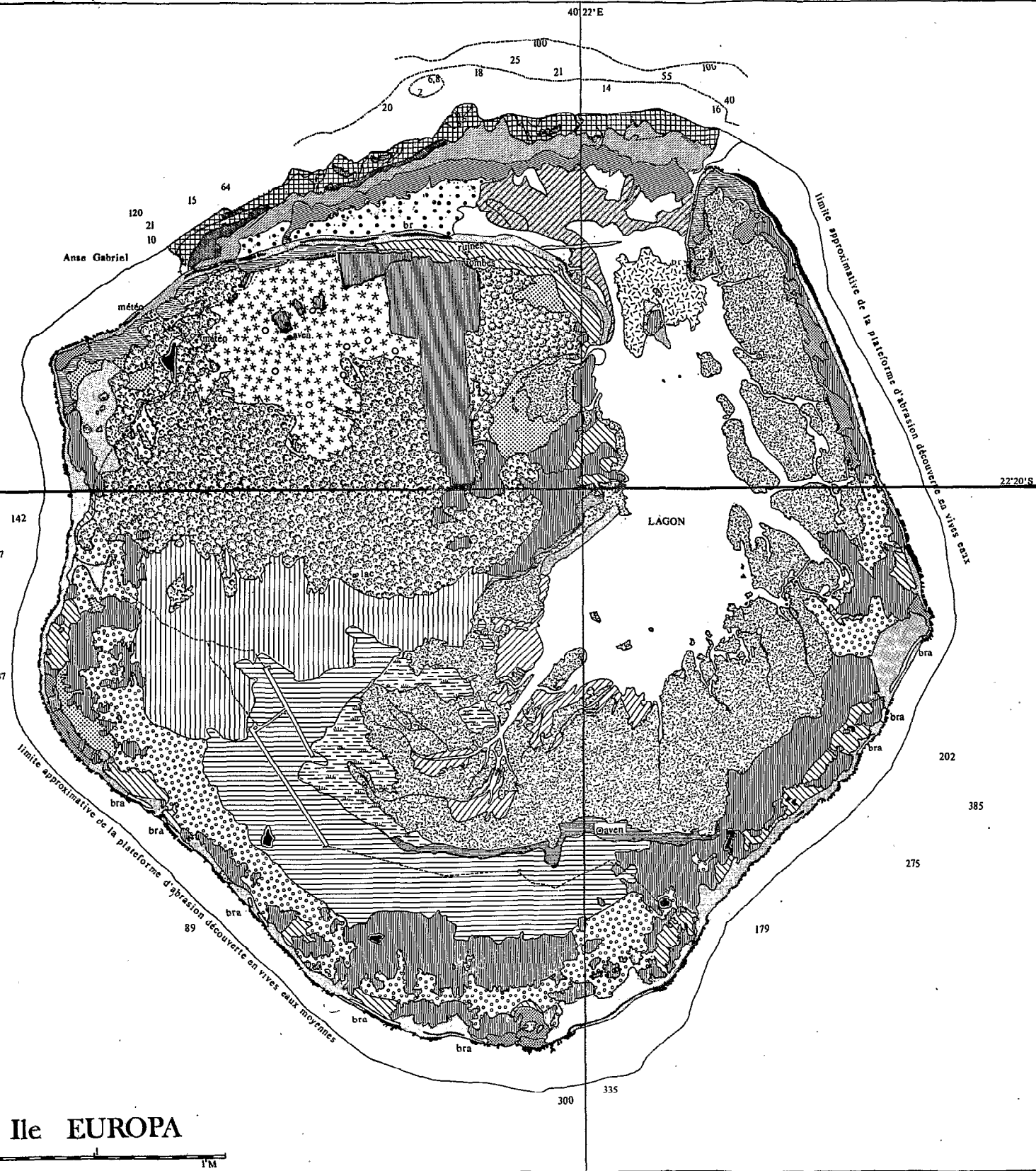
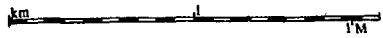
rattachement pourrait se faire au profit des Terres Australes et Antarctiques Françaises. Cette solution présente l'avantage de regrouper des terres inhabitées qui, mises à part les conditions climatologiques, ont les mêmes problèmes.

D'autre part, le "Marion Dufresnes" maintenant en service, est affrété en permanence par les TAAF. Il est prévu qu'il assume une relève par an de nos îles (ravitaillement en carburant principalement). Il est probable que le terrain d'aviation de Kerguelen se fera dans les années à venir. Les départs auront lieu de la Réunion. Tout ceci conduit à envisager la création d'un échelon TAAF et naturellement les îlots de l'Océan Indien dépendront, en partie, de cette structure pour la logistique.

Cet échelon pourrait être le "Bureau TAAF Réunion" chargé du District des petites îles. Ainsi, il suffit d'une modification de la loi du 6 août 1955 portant création des TAAF pour résoudre tous les problèmes tant à l'avantage des îlots que des TAAF.



# Ile EUROPA



## Ile Europa

Restitution d'après photographies aériennes. Sondes et coordonnées suivant la carte marine n° 5846 du Service Hydrographique de la Marine.

- 1 Plaine centrale de boues calcaires : *Sclerodactylon macrostachyum*, (CC.), *Arthrocnemum indicum*, (C.), *Sesuvium portulacastrum*, (R.).
- 2 Sansouires : *Arthrocnemum indicum*, (C.), *Sesuvium portulacastrum*, (C.), *Salsola littoralis*, (C.).
- Sols squelettiques :
  - a) colmatés par des boues calcaires :
    - 3 *Pemphis acidula*
    - 4 *Sclerodactylon macrostachyum*, (C.), *Arthrocnemum indicum*, (C.), *Hypomea pes-caprae*, (R.), *Thespesia populnea*, (RR.).
  - b) Platier récifal fossile à éléments dispersés, souvent en dalles fracturées et basculées :
    - 5 *Sclerodactylon macrostachyum*, (C.), *Hypomea pes-caprae*, (C.).
    - 6 *Pemphis acidula*, (CC.), *Thespesia populnea*, (RR.).
    - 7 Euphorbaie : *Euphorbia stenoclada*, (CC.), *Ficus marmorata*, (C.), *Thespesia populnea*, (R.).
  - c) karstifiés à collections d'eau saumâtre permanentes ou occasionnelles :
    - 8 *Sclerodactylon macrostachyum*, (R.).
- Caye grésifiée :
  - a) Sisaleraie.
    - 9
  - b) *Euphorbia stenoclada*, (CCC.), *Ficus marmorata*, (CC.), *Thespesia populnea* (RR.), clairières à : *Cynanchum decasianum*, (C.), *Boerhavia diffusa*, (C.), *Plumbago aphylla*, (C.), *Euphorbia pilosa*, (R.), *Trianthema pentandra*, (R.), *Phyllanthus longifolius*, (R.), *Fimbristylis* sp., (R.), *Capparis* sp., (R.), *Portulaca* ssp., (R.), *Eragrostis* ssp., (R.), *Pisonia grandis*, (RR.), *Cordia subcordata*, (RR.), *Barringtonia* sp., (RR.).
- Dune bordière :
  - a) sableuse, avec localement des éléments fracturés de beach rocks anciens :
    - 11 *Pemphis acidula*
    - 12 *Surania maritima*, (C.), *Pemphis acidula*, (C.), *Casuarina equisetifolia*, (R.), *Ficus marmorata*, (R.), *Euphorbia stenoclada*, (R.), *Cordia subcordata*, (RR.).
    - 13 *Psiadia altissima*, (C.), *Sclerodendron macrostachyum*, (C.), *Hypomea pes-caprae*, (R.), *Plumbago aphylla*, (R.).
    - 14 b) de matériel bioclastique, souvent avec levée de tempêtes de fragments de conglomérat récifal ou de beach rock : *Sclerodactylon macrostachyum*, (C.), *Psiadia altissima*, (C.).
  - 15 Sables : de plage sans végétation, de nappes de déflation sur sols squelettiques à *Sclerodactylon macrostachyum*, dune nord-ouest à *Psiadia altissima* et *Sclerodendron macrostachyum*.

## Mangrove :

- 16 a) arbustive dense : *Rhizophora mucronata*, *Cerriops tagal*, *Avicenia marina*, *Bruguiera gymnorrhiza*, *Roccelea* sp.
- 17 b) très clairsemée sur tengué blanche : *Avicenia marina*, *Rhizophora mucronata*.
- 18 c) Frange de sols sursalés nus.
- 19 Lacs soumis à la marée à faune et végétation marine.
- 20 Beach rock récent.
- 21 Beach rock ancien.
- 22 Banquette littorale de conglomérats récifaux, souvent surmontée de strates de madréporaires fossiles et de grès.
- 23 Plate-forme d'abrasion à rares colonies de madréporaires vifs, formes massives ou prostrées.
- Platier nord peu vivant :
  - 24 Herbiers clairsemés à Phanérogames, *Fungia* sp., rares colonies vives de madréporaires, sur platier nécrosé.
  - 25 Sable, avec localement dunes hydrauliques.
  - 26 Ancienne ligne de rivage, matérialisée par une dalle de conglomérat récifal ancien.
  - 27 Platier à alignements, formé surtout de champignons monospécifiques morts, surmontant au moins deux formations similaires mortes.
  - 28 Platier compact.
  - 29 Platier à éléments dispersés, surtout "microatolls" de *Porites*, les colonies vives surmontant une ou deux formations similaires mortes.
  - 30 Crête algale.
  - 31 Levée détritique.
  - 32 Platier externe, à rares colonies vives de madréporaires, formes massives ou prostrées.

C. : commun, CC. : très commun, R. : rare, RR. : très rare.